

## 7<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE 29 octobre - 1<sup>er</sup> novembre 2006, Bern, Suisse

---

### **Gestion de la voie de migration en faveur des espèces dont la conservation est l'objet de préoccupations**

Responsable de l'atelier : Baz Hughes

Pour sauver les espèces migratrices dont la conservation est préoccupante et assurer leur survie tout au long de leur cycle annuel, des approches internationales communes ou complémentaires sont indispensables. Au cours de ces dix dernières années, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour mettre en place une coopération au niveau international ou au niveau de la voie de migration en vue de la sauvegarde des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs menacés. Comme le résument les documents qui suivent, certaines de ces initiatives ont été plus fructueuses que d'autres.

L'atelier a examiné les initiatives de planification de gestion de la voie de migration afin d'en dégager les « bonnes pratiques », notamment les procédures ou les stratégies politiques conduisant à une mise en œuvre et une conservation efficaces. Il en a tiré les recommandations suivantes :

- **Réalisation du Plan.** La réalisation de Plans d'action par espèce doit engager toutes les parties prenantes, l'idéal étant d'organiser des ateliers participatifs ciblés utilisant une structure établie.
- **Structure du Plan.** Les Plans d'action doivent être élaborés selon un modèle défini avec des objectifs clairs, spécifiques, mesurables et atteignables, et des buts classés par ordre prioritaire, étayés par des programmes de travail annuels et des plans de financement réalistes. Ces plans devraient faciliter la surveillance et l'évaluation de l'application ultérieure, reliant menaces, actions et objectifs mesurables.
- **Plan d'approbation / Affiliation.** L'approbation des institutions internationales, des conventions, des accords, des organismes de conservation et des gouvernements nationaux concernés est très souhaitable, même si cela en soi n'est pas garant du succès du plan.
- **Mise en œuvre du Plan.** La mise en œuvre du Plan d'action doit s'appuyer indissociablement sur des connaissances solides et la collaboration. Les plans internationaux doivent être traduits en plans d'action nationaux afin d'assurer l'engagement et le soutien du gouvernement. De manière idéale, les plans d'action nationaux devraient être intégrés dans la législation nationale (par ex. pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité). Dans de nombreux cas, la participation de la communauté locale est essentielle pour une mise en œuvre réussie et les plans devraient contenir des recommandations à ce sujet. Il faut accorder une plus grande priorité aux activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Le cas échéant, le renforcement des capacités de réseau, destiné à permettre une mise en œuvre solide, devra faire partie intégrante du processus de planification. Le succès de la mise en œuvre à long terme pourra être amélioré grâce à des progrès mesurables à court terme, apportant dès le début la preuve de la réussite du plan aux parties prenantes et aux investisseurs clés.

- **Examen du Plan et mise à jour.** Les Plans doivent comprendre un processus prédéfini de surveillance et de mise à jour afin de tirer des enseignements des réussites et des échecs passés, c'est-à-dire un mécanisme de feedback approprié. Il est essentiel que les plans soient vus comme des documents « évolutifs » et non pas « statiques », intégrant un processus de surveillance et de ré-évaluation itératif destiné à réactualiser les priorités pour pouvoir résoudre les impossibilités de réaliser les objectifs idéaux convenus. Si les autres points de cette série de recommandations peuvent être pris en compte, la seule raison d'échec (pouvant tout faire échouer) peut être le manque de flexibilité d'un Plan d'action permettant de faire face à des contraintes changeantes.
- **Équipes de rétablissement des espèces.** L'existence d'une Équipe de rétablissement pluridisciplinaire, très enthousiaste et motivée, comprenant des personnes et des organismes clés qui participeront à la mise en œuvre du Plan est déterminante pour la réussite de cette dernière. Un coordinateur dynamique doté d'une longue expérience et d'une grande expertise organisationnelle est essentiel pour la conduite du processus de mise en œuvre. Une bonne communication entre les membres, par exemple par le biais des réunions d'équipe ou de serveurs de listes de diffusion, permettra d'entretenir un bon esprit d'équipe. Tous les membres de l'Équipe de rétablissement devront approuver l'objectif et les priorités soulignés dans le Plan d'action afin d'éprouver un sentiment de responsabilité par rapport au plan. Les membres de l'Équipe de rétablissement devront être sensibles aux différences culturelles entre les États de l'aire de répartition et aux conséquences des limites des capacités humaines et logistiques sur le calendrier de la mise en œuvre du Plan.
- **Financement du Plan.** L'existence d'instruments de financements nationaux ou internationaux (par exemple le projet de financement UE-LIFE) accroît les chances de réussite de la mise en œuvre. Toutefois les Équipes de rétablissement des espèces devront intégrer une expertise en manière de collecte de fonds afin de profiter au mieux des possibilités offertes. Les Équipes doivent également exploiter toutes les possibilités de « marketing ».
- **Participation des ONG.** Le soutien sans réserve, et si possible financier, des organisations non gouvernementales internationales et nationales est probablement le facteur le plus déterminant pour la réussite des Plans d'action.